

Tribunal judiciaire de STRASBOURG
REGISTRE DES ASSOCIATIONS

Références : R2023STR000220

ORDONNANCE DE RECTIFICATION D'OFFICE

Nous, MAAZOUZ-GAVAND Myriam, Juge, au Tribunal judiciaire de STRASBOURG, statuant par décision gracieuse en matière de registre des associations ;

Vu l'article 6 l'annexe du code de procédure civile relative à son application dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle qui prévoit que les décisions peuvent être modifiées d'office sauf lorsque le recours est enfermé dans un délai ;

Il y a, par conséquent à ordonner la rectification du registre concernant les éléments suivants :

- Aux lieu et place de la mention erronée : est substitué le libellé exact, à savoir : Secrétaire adjoint (e) : Monsieur BROCA Christophe demeurant à 1, Rue du Puits Commun 34230 SAINT-BAUZILLE-DE-LA-SYLVÉ ;
- Aux lieu et place de la mention erronée : Secrétaire : Madame BURON Fanny demeurant à 149 Route de Buye 18350 CHARLY est substitué le libellé exact, à savoir : Secrétaire : Madame BURON Fanny demeurant à 149 Route de Buye 69390 CHARLY ;

PAR CES MOTIFS,

- Aux lieu et place de la mention erronée : est substitué le libellé exact, à savoir : Secrétaire adjoint (e) : Monsieur BROCA Christophe demeurant à 1, Rue du Puits Commun 34230 SAINT-BAUZILLE-DE-LA-SYLVÉ ;
- Aux lieu et place de la mention erronée : Secrétaire : Madame BURON Fanny demeurant à 149 Route de Buye 18350 CHARLY est substitué le libellé exact, à savoir : Secrétaire : Madame BURON Fanny demeurant à 149 Route de Buye 69390 CHARLY ;

ORDONNONS l'inscription au registre des associations des éléments rectifiés ;

ORDONNONS la mention de la rectification sur la minute de l'ordonnance rectifiée dont il ne pourra être délivrée copie certifiée conforme qui ne soit suivie de la présente ordonnance rectificative ;

ORDONNONS la notification de la présente décision à l'association T.R.E.P.I.D. Association pour la Transplantation de pancréas et d'îlots dans le diabète ;

STRASBOURG, le 31/05/2023
Le juge MAAZOUZ-GAVAND Myriam

Signé par
Myriam MAAZOUZ-GAVAND
le 31/05/2023

